



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question au Gouvernement n° 880

Texte de la question

COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. La parole est à M. Claude Gatignol, pour le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. Claude Gatignol. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué au commerce extérieur.

Monsieur le ministre, s'il est un domaine où les entreprises françaises, performantes et innovantes, doivent être présentes, c'est bien le marché à l'étranger, c'est-à-dire l'exportation, le commerce extérieur. C'est une démarche difficile, qui comporte des risques. Aussi est-il important que le Gouvernement ait une action efficace d'information, de soutien et d'accompagnement, en liaison avec nos ambassades.

La majorité parlementaire a voté, il y a quelques semaines, une bonne loi, la loi d'initiative économique, qui a prévu la création de l'agence UBIFRANCE pour aider le développement international des entreprises. Parmi les moyens de l'agence, il est prévu des postes de « volontaire international en entreprise », qui constituent pour les jeunes une opportunité très intéressante. C'est, en effet, une formation pour le moins stimulante, qui débouche dans 70 % des cas à un CDI et, surtout, offre un accès privilégié à des métiers internationaux et permet d'exercer tout de suite des responsabilités au sein même de l'entreprise.

Ma question est double : quel développement envisagez-vous de donner à ces missions appelées VIE et quand le décret d'application concernant UBIFRANCE sera-t-il publié ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Un député du groupe socialiste. Demain matin !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au commerce extérieur.

M. François Loos, ministre délégué au commerce extérieur. Monsieur le député, vous avez souligné combien il est important d'apporter à notre commerce extérieur ce dynamisme dont ont besoin les emplois et la croissance dans notre pays. Pour cela, nous avons déjà un dispositif public, que nous pouvons améliorer. Nous avons pris la décision de fusionner les deux organismes qui soutenaient ce dispositif public, suite à l'adoption de la loi sur l'initiative économique.

Le décret d'application relatif à la mise en place d'UBIFRANCE est actuellement examiné au Conseil d'Etat. Il entrera en vigueur dans quelques semaines. Ce nouveau dispositif apporte des améliorations en fournissant un soutien à la fois plus important, plus efficace et plus concret aux PME, qui n'assurent aujourd'hui que le tiers de l'exportation française.

Deuxièmement, nous devons procéder à une réorientation géographique de nos priorités. Nous sommes traditionnellement très forts en Europe et en Afrique, mais nous avons besoin de nous ouvrir davantage vers les pays d'Asie et d'Amérique.

Enfin, il est nécessaire de donner à nos jeunes le goût de l'international. C'est la raison pour laquelle nous avons

mis en place ce dispositif du volontaire international en entreprise, qui accueille actuellement 2 198 jeunes. Nous en ferons partir environ 200 au mois de novembre, et nous espérons doubler ce chiffre d'ici l'an 2005. Le dispositif est d'une très grande souplesse. Il permet aux jeunes de partir dans d'excellentes conditions, et fournit aux entreprises, notamment les PME, les conditions nécessaires pour établir des bases dans de nouveaux pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 880

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 octobre 2003